



**VILLE DE FRIBOURG -
DÉMARCHE PARTICIPATIVE
POUR L'ÉTAPE 2 DE LA
REQUALIFICATION DU BOURG**

**SYNTHÈSE DE L'ATELIER
D'APPROFONDISSEMENT DU
29.11.22**

Table des matières

| | | |
|-----|--|----|
| 1 | Introduction..... | 3 |
| 2 | Atelier d’approfondissement..... | 3 |
| 2.1 | Objectifs | 3 |
| 2.2 | Information..... | 3 |
| 2.3 | Travaux en atelier..... | 6 |
| 2.4 | Synthèse et mise en commun | 7 |
| 3 | Résultats..... | 8 |
| 3.1 | Atelier mobilité..... | 8 |
| 3.2 | Atelier aménagements et usages..... | 9 |
| | Objectifs partagés concernant les usages :..... | 10 |
| 3.3 | Atelier végétation et nature | 12 |
| 4 | Conclusion | 14 |
| 4.1 | Synthèse des résultats | 14 |
| 4.2 | Points d’attention..... | 14 |
| 5 | Prochaines étapes | 15 |
| 6 | La soirée en images..... | 16 |
| 7 | Annexe 1 : retranscription des propositions de l’atelier aménagements et usages..... | 17 |

1 Introduction

La fermeture du pont de Zaehringen était un moment marquant pour le quartier du Bourg dans le centre-ville historique fribourgeois. La Ville a entamé depuis 2015 différentes démarches ayant trait à la requalification des espaces publics du quartier du Bourg, dont les objectifs centraux sont la mise en cohérence des espaces, la recherche de qualité, et la mise en valeur du patrimoine historique.

Deux chantiers importants ont déjà été entrepris pour concrétiser ces objectifs :

- La première étape de la requalification, portant sur les abords de la cathédrale et dont les travaux ont commencés
- La requalification de la rue Pierre-Aeby, dont les travaux sont prévus en 2023

Les réflexions sur la deuxième étape de la requalification du Bourg profitent de ce contexte, puisqu’au-delà des retours d’expérience sur les projets pré-cités, les autorités communales disposent également des résultats de deux études menées en 2014, portant d’une part sur les envies et attentes des habitant·e·s, et d’autre part sur les déterminants de l’attractivité des commerces du secteur. Ces différentes données recommandent de prêter une attention particulière au thématique des places de stationnement et à celle du déclin de l’attractivité des commerces du site.

La Ville de Fribourg souhaite débiter les réflexions sur l’étape 2 de la requalification du Bourg en concertant les propriétaires, commerçant·e·s, usager·ère·s et riverain·e·s dans le cadre d’une démarche participative, intervenant en amont de la production de plans ou de la sélection de mandataires. C’est dans ce contexte qu’a eu lieu un premier atelier participatif le 9 novembre 22, auquel ont assisté une soixantaine de participant·e·s.

2 Atelier d’approfondissement

2.1 Objectifs

L’atelier d’approfondissement du 29 novembre s’est inscrit dans la continuité de l’atelier du 9 novembre et poursuivait les objectifs suivants :

- Remobiliser les autorités, les groupes d’intérêts des secteurs du commerce, de la restauration, du tourisme et de la mobilité, les habitant.e.s et propriétaires du quartier du Bourg ainsi que le grand public
- Définir des objectifs à intégrer au cahier des charges d’appel d’offre pour la réalisation du projet de requalification, sur les thématiques de la mobilité, des aménagements et du mobilier, et enfin sur la place de la nature et de la végétation
- Alimenter le travail de l’équipe retenue sur la phase avant-projet

L’atelier du 29.11 s’est déroulé en trois principaux temps : un temps d’information, un temps de travail en groupe, et un temps de synthèse.

2.2 Information

M. Enrico Slongo, architecte de ville, a ouvert la soirée par un mot de bienvenue. Il a ensuite rappelé l’historique des 3 étapes du projet de réaménagement du Bourg, et a apporté des précisions sur la 2^e étape, objet de l’atelier. M. Slongo a de plus souligné l’importance de rechercher des consensus entre habitant·e·s, objectifs de la Ville, et cadre réglementaire, en plaçant la démarche participative en amont de la conception d’un projet ou de la sélection d’un mandataire.

La parole a ensuite été donnée à M. Benoît Perrenoud, chef de projet chez IDEE 21, qui a présenté le programme et les objectifs de la soirée, avant de revenir sur les principaux résultats de l’atelier du 9 novembre, ainsi que sur les règles de participation.

Les différents éléments présentés ont suscité plusieurs réactions, auxquelles ont répondu M. Slongo, M. Perrenoud, M. Antoine Bussard, chef du secteur Mobilité de la Ville de Fribourg, et Mme Burgener Woeffray conseillère communale.

| Intervention | Eléments de réponses |
|--|---|
| <i>Réactions sur la synthèse de l’atelier du 9.11</i> | |
| La demande formulée lors de l’atelier n’était pas de déplacer des places de stationnement, mais plutôt d’agrandir le parking de la Grenette | . Les documents de synthèse doivent effectivement dégager les éléments saillants parmi plus de 3h de discussions. Ce document doit être digeste et vulgarisé pour rendre la démarche et ses résultats accessibles aux personnes absentes. |
| L’utilisation du terme mobilité douce masque le contenu des discussions : la mobilité piétonne doit être encouragée et sécurisée, mais des problèmes vis-à-vis des cyclistes ont été soulignés | . Dans un souci de transparence, l’intégralité des propositions formulées sur post-it est systématiquement retranscrite et jointe en annexe. |
| Compte-tenu de l’importance du maintien des commerces et services dans le quartier, pourquoi cet enjeu est-il le dernier à être énuméré dans la partie synthèse ? | . L’ordre des grands enjeux présenté dans le chapitre final n’est pas hiérarchique. |
| La formulation p.11 est inexacte – la demande n’est pas d’augmenter le nombre de places de parc, mais de le moduler, afin d’assurer l’accessibilité pour les commerces et habitant·e·s | . Les remarques et commentaires sont bienvenus, et sont retranscrits dans le PV ou la synthèse de la séance suivante. . L’agrandissement du parking de la Grenette n’est, aujourd’hui, pas un acquis. |
| Les places de parc sont stigmatisées dans le rapport produit ; la question de la place de la voiture est estimée comme centrale, mais d’autres sujets méritent d’être abordés davantage. | |
| <i>Questions sur la démarche participative</i> | |
| Interrogations sur la neutralité d’IDEE 21 : est-ce que les éléments suivants permettent vraiment à la démarche d’être neutre ? <ul style="list-style-type: none"> - le site internet de la coopérative mentionne « engagé·e·s » - l’ancien nom de la coopérative est « Label Vert » - la coopérative porte le projet national de promotion du vélo chez les jeunes « DÉFI VÉLO » - M. Schweizer, directeur, a été président de ProVelo Suisse romande | La coopérative IDEE 21, anciennement Label Vert, est composée de différents pôles, dont les deux principaux sont le pôle Transformation et le pôle Participation. Le pôle Transformation est actif dans le développement d’actions à impact positif sur le plan de la santé, de l’environnement et du vivre ensemble, tel que l’action de promotion du vélo chez les jeunes "DÉFI VÉLO". Actif depuis 2009, le pôle Participation est quant à lui spécialisé dans la conception et la mise en œuvre de processus participatifs qui facilitent la transition écologique des individus, institutions et territoires. Auprès de ses client·e·s, le pôle Participation intervient en tant qu’AMO (assistant en maîtrise d’ouvrage) participation, et dans ce cadre respecte une éthique qui dépasse les opinions et engagements personnels. Dans le cadre d’un processus participatif, IDEE 21 occupe une fonction de « tiers-garant », qui pourrait se traduire par un rôle de médiation entre les publics d’un côté et la maîtrise d’ouvrage de l’autre. La position de tiers-garant garantit l’objectif de neutralité et d’impartialité du processus et assure que tout ce qui est dit est transmis et pris en compte. Les processus conçus et mis en œuvre accordent une grande place à la transparence. Les inputs issus de la concertation sont synthétisés sous forme de livrables clairs et concis, destinés à alimenter le travail des concepteurs, mais avant tout à retranscrire fidèlement le contenu des échanges auprès des parties-prenantes. |

| | |
|---|--|
| | <p>La facilitation répond à un code d’éthique et de bonne conduite respecté avant, pendant et après les ateliers. L’une des règles la plus importante porte sur la neutralité des facilitateur-trice-s : leurs interventions visent à accompagner les participant-e-s dans leurs réflexion en suivant une méthodologie donnée, jamais à émettre un jugement ou une opinion sur les thématiques traitées.</p> <p>IDEE21 annote que M. Schweizer a occupé la fonction de coordinateur Suisse romande pour Pro Vélo durant 5 mois.</p> |
| <p>Deux désaccords avec les règles de la participation présentées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - On ne recherche pas le bien commun, il y a ici des propriétaires qui défendent leurs intérêts particuliers - Pourquoi reconnaître le cadre défini par la Ville, alors que nous sommes ici pour tout imaginer ? | <p>. La démarche accueille volontiers l’expression des intérêts particuliers s’ils sont clairement identifiés, mais ceux-ci doivent être formulés à l’aune de la recherche du consensus et du bien commun.</p> <p>. Le cadre permet d’informer les participant-e-s sur ce qu’il sera possible ou non de réaliser, par exemple le présent projet porte sur les espaces publics, rien ne pourra être envisagé vis-à-vis des espaces privés.</p> |
| <p>Questions sur le projet de requalification</p> | |
| <p>Suppression progressive des places de stationnement dans tout le périmètre du Bourg – exemple des suppressions devant l’ancienne pharmacie.</p> | <p>La gestion courante du domaine public peut nécessiter des adaptations à tous les niveaux, comme par exemple l’éclairage, mobilier urbain, la végétation, etc, y compris le stationnement. Dans le Bourg comme dans les autres quartiers de la ville, il y a chaque année des adaptations pour répondre aux nouveaux besoins et contraintes liés à l’espace public et la mobilité.</p> <p>Il n’y a donc aucune raison que les places de stationnement fassent exception à ce principe. La planification de la Ville de Fribourg est d’ailleurs extrêmement claire à ce sujet, y compris pour le cas du quartier du Bourg. Extrait du PAL :</p> <p>Le projet de requalification du Bourg et ses conséquences n’interfèrent pas sur le principe de gestion courante du stationnement, qui inclut des adaptations ou des annulations, par exemple, pour se conformer à des normes, pour des raisons de sécurité, pour améliorer la qualité de l’espace public, pour permettre l’installation de terrasses, ou encore pour répartir différemment l’affectation de l’espace public entre les différents usagers (voitures, deux-roues motorisés, vélos, taxis, livraisons, cars et places handicapées).</p> |
| <p>Le Canton devrait être associé à la démarche car le Canton possède de nombreux bâtiments dans le Bourg, ainsi que les places de parc associées. Le Canton pourrait de plus se prononcer sur le maintien de certaines lignes de bus qui traversent le Bourg.</p> | <p>Le Canton sera associé dans la démarche du projet une fois que la Ville a sélectionné les mandataires.</p> <p>L’objectif de la démarche porte sur l’espace public de la Ville. La question des lignes de bus sera étudié par les mandataires ingénieurs en mobilité avec les TPF, l’Agglomération et le Canton.</p> |

| | |
|---|--|
| <p>Combien de places de parc existaient dans Bourg avant le projet de requalification, et combien seront maintenues une fois le projet réalisé ?</p> | <p>L’étape 1 de requalification du Bourg a nécessité la relocalisation de 50 places de stationnement. 50 places de stationnement ont été supprimées autour de la cathédrale et 50 nouvelles places ont été créées de l’autre côté du Pont de Zaehringen.</p> <p>Pour l’étape 2 de requalification du Bourg, le projet n’est pas encore fait et il est donc bien sûr impossible à ce stade de connaître le résultat des travaux à venir. On peut toutefois préciser que le périmètre de l’étape 2 comporte aujourd’hui (décembre 2022) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 75 places de stationnement sur le domaine public, à usage public - 2 places « police » - 4 places « livraison » - 3 places « PMR » - 3 places « mobility » - 2 places « taxis » - 3 cases « cars » |
| <p>Le quartier est peu animé, alors qu’il y a des familles, des colocations étudiantes. Pourquoi est-ce que les gens viendraient dans le quartier du Bourg ? Pourquoi est-ce que les gens descendraient la rue de Lausanne, comment rendre ces places attrayantes et les animer ?</p> | <p>Cela fait partie des objectifs de la démarche participative.</p> |
| <p>Est-ce que le parking route des Alpes est compris dans le décompte des places du quartier ? Le parking est souvent partiellement vide, est-ce qu’il ne s’agit pas d’un potentiel à exploiter ?</p> | <p>Non, le décompte des places donné au point précédent ne concerne que le périmètre du projet.</p> <p>Le parking des Alpes fait partie des infrastructures de stationnement qui ont un lien clairement identifié avec le Bourg, mais il ne fait partie du décompte des places.</p> |
| <p>Procédure d’opposition au projet de requalification et de suppression des stationnements place des Ormeaux</p> | <p>Le terme « contraintes » était mal choisi, et à présent ces points seront désignés comme des points d’attention discutés lors des séances de conciliation avec les opposants.</p> |

Les participant·e·s ont ensuite été réparties en trois groupes de travail pour prendre part aux travaux en atelier. Faute d’un nombre suffisant de participant·e·s germanophones, il a été décidé que la langue principale pour les ateliers serait le français.

2.3 Travaux en atelier

La soirée était consacrée à l’approfondissement des résultats de l’atelier du 9.11, et invitait les participant·e·s à élaborer des objectifs sur les trois thèmes suivants :

- Mobilité
- Aménagements et mobilier
- Végétalisation et nature

Les travaux en atelier ont été structurés en trois temps : les trois groupes ont travaillé à tour de rôle sur chacun de ces trois thèmes, organisés en trois tables thématiques. De cette façon, l’ensemble des participant·e·s a pu se prononcer sur chaque thème. Le premier temps de travail a invité les participant·e·s à utiliser le photo langage : sur la base de photos liées au thème de la table, ils et elles ont présenté ce qui leur plaisait ou leur déplaisait dans les aménagements et ambiances représentées, avant de formuler une première série d’objectifs thématiques. Lors d’un second temps de travail, le groupe suivant a découvert

Réalise l'intelligence collective

ces objectifs thématiques, et les a consolidés en prenant part à un jeu de rôle. Un rôle a été attribué à chaque participant·e (maman avec poussette, adolescent, faune...) afin de questionner les objectifs déjà formulés au regard de différents profils d'usage·ère·s du Bourg. Enfin, lors d'un dernier temps de travail, le dernier groupe visitant la table a été convié à prendre connaissance des objectifs déjà formulés, à exprimer son accord ou désaccord vis-à-vis de ceux-ci, et à y apporter une dernière série de compléments. Ces trois itérations ont permis la formulation d'objectifs partagés, tout en autorisant l'expression d'idées parfois opposées ou incompatibles entre elles, qui feront l'objet d'arbitrages dans la suite de la démarche.

2.4 Synthèse et mise en commun

A l'issue des ateliers, les participant·e·s se sont réuni·e·s en plénum. Les facilitateur·trice·s de chaque groupe de travail ont présenté une brève synthèse des échanges tenus aux trois tables thématiques.

Mme. Burgener Woeffray a conclu la soirée en exprimant ses chaleureux remerciements aux participant·e·s, et en se réjouissant de l'investissement de chacun·e dans le projet de requalification. Elle a finalement invité les personnes présentes à prendre part à un apéritif.

3 Résultats

Les objectifs retenus dans la partie « résultats » ne représentent pas, à quelques exceptions près, un consensus global entre l'ensemble des personnes présentes. Ils figurent davantage des propositions formulées par un.e ou plusieurs participant.e.s, que le groupe de travail a accepté de faire figurer en tant qu'objectif thématique. Comme le prévoyait la méthodologie de l'atelier, les objectifs ont parfois fait l'objet de compléments ou de contre-propositions par les participant.e.s des groupes de travail suivants. Dans ces cas de figure, la nature des compléments ou des divergences est précisée sous l'objectif. Il en va de même lorsque la formulation de l'objectif a fait l'objet de débats au sein même de chaque groupe de travail.

3.1 Atelier mobilité

_ Aménager une zone 20 pour offrir de la mixité, de manière sécurisée et réduire le transit automobile

Ces deux premiers objectifs traduisent une volonté de réduction de la vitesse et du volume du trafic sur le secteur pour permettre une diversité d'usages en toute sécurité. Une partie des participant.e.s a toutefois critiqué la limitation à 20 km/h car celle-ci supprime les passages piétons et génère un sentiment d'insécurité, et qu'ils et elles considèrent cette vitesse comme trop lente.

_ Limitation à 30 km/h avec passages piétons

Une limitation à 30 permettrait, au contraire de conserver les passages piétons. Ils et elles ont de plus souligné que la limitation à 30 était d'ores et déjà acquise, car le périmètre fait partie des 75% du réseau mis à l'enquête par la ville pour une limitation à 30 km/h. Il n'y a pas eu de consensus quant au régime de vitesse à appliquer sur le secteur mais une volonté d'apaiser le trafic.

_ Ne pas isoler le quartier du Bourg

Les participant.e.s ont souligné l'importance de maintenir l'accessibilité du secteur, et souhaitent que les aménagements de mobilité n'isolent pas le quartier et ne découragent pas le public de s'y rendre.

_ Maintenir les arrêts de bus dans le périmètre ou à proximité immédiate

Deux propositions divergentes de deux groupes distincts ont été proposées quant à l'emplacement des arrêts de bus. Une première proposition suggère de conserver les arrêts de bus à leur emplacement actuel, moyennant l'aménagement des arrêts et des trottoirs. Une seconde proposition recommande au contraire de libérer l'espace actuel et ainsi d'éviter la création d'un goulet d'étranglement sur les deux voies qui seraient conservées. La proposition est faite d'une partie des participant.e.s que les lignes de bus qui vont direction le Schoenberg via le Pont Zaehringen s'arrêtent sur la rue de la Cathédrale St-Nicolas. Quant à la ligne en direction de la rue de Morat, elle pourrait s'arrêter à hauteur de la basilique Notre-Dame ou de l'espace Jean Tinguely - Niki de Saint Phalle. Il n'y a pas eu de consensus sur ce sujet, toutefois dans les deux cas, les bus demeurent dans ou à proximité immédiate du périmètre, permettant un accès facilité au quartier.

_ Utiliser la végétation comme rôle fonctionnel pour délimiter des zones

La végétation (arbres, bacs, ou autre) pourrait permettre de délimiter différentes zones, piétonnes, de circulation ou de stationnement tout en diminuant les effets d'îlots de chaleur. Cet objectif s'inscrit en cohérence avec la réduction de la vitesse et du volume du trafic automobile, ouvrant une mixité d'usages sur la chaussée.

_ Système de réduction de la vitesse en bas de la route des Alpes

Afin de limiter les risques causés par les véhicules, principalement les vélos, qui arrivent très vite de la route des Alpes sur le carrefour place de l'Hôtel de ville - Rue du Pont-muré, quelques participant.e.s recommandent l'installation d'un dispositif de réduction de la vitesse.

_ Conserver l'ensemble des places de stationnement, en priorité en sous-sol, avec accès public. Ne pas supprimer les places en surface avant la disponibilité en sous-sol.

Plusieurs participant.e.s estiment important de conserver toutes les places de stationnement existantes afin de compenser les places supprimées dans le Bourg ces dernières années et de conserver l'attractivité des commerces et le confort des usagers.ère-s. Ils et elles recommandent de relocaliser des places en sous-sol afin de libérer l'espace en surface, mais de ne

supprimer aucune place en surface tant que celles-ci ne seront pas compensées en sous-sol. Cette position n'a toutefois pas fait l'unanimité, plusieurs participant.e.s relevant qu'il n'était pas indispensable de conserver l'ensemble des places de stationnement et qu'il existait d'autres manières de garantir l'attractivité des commerces.

_ Conserver des places de stationnement en surface pour le covoiturage, les livraisons, le dépose-minute et les usager.ères

Malgré la volonté de libérer de l'espace en surface, certain.e.s participant.e.s souhaitent conserver les places actuelles pour la livraison et le covoiturage, ajouter des places de dépose-minute et conserver quelques places usagers.

_ Optimiser l'horaire TPF pour un meilleur accès

Les lignes urbaines se suivent actuellement et génèrent un important temps d'attente entre deux passages. Une meilleure répartition du passage entre les différentes lignes de bus permettrait une meilleure desserte entre le centre-ville et le Bourg.

_ Déplacer les places de stationnement de l'Etat à la Grenette au parking de la patinoire à St-Léonard

D'après plusieurs participant.e.s, l'Etat de Fribourg, qui possède plusieurs bâtiments dans le quartier, dispose d'une cinquantaine de places de stationnement dans le parking de la Grenette. La relocalisation de ces places réservées à l'Etat dans le nouveau parking St-Léonard permettrait de libérer 50 places dans le parking de la Grenette.

_ Aménager des bornes de recharge pour les véhicules électriques

En anticipation de l'interdiction des véhicules thermiques, les participant.e.s recommandent l'installation de bornes de recharge pour véhicules électrique sur les nouvelles places de stationnement.

_ Éviter les barrières architecturales pour permettre la mobilité de toutes et tous. Améliorer le pavage pour les personnes à mobilité réduite.

Des participant.e.s souhaitent limiter les barrières architecturales (petite marche, changement de niveau, forte pente) sur le secteur et élargir les trottoirs afin d'en faciliter l'accessibilité aux personnes âgées, à mobilité réduite ou malvoyantes. Une attention toute particulière doit être portée aux revêtements, et notamment à la régularité du pavage, à l'image de la place de la cathédrale à St-Gall.

_ Réduire l'emprise du carrefour

Des participant.e.s ont proposé de modifier le carrefour actuel. Le carrefour étant actuellement surdimensionné, une réduction du carrefour, via la suppression du giratoire actuel et la création d'un nouveau carrefour, avec ou sans giratoire, permettrait de dégager de l'espace au profit de la place Notre-Dame.

_ Modifier la circulation :

La circulation pourrait passer dans un sens par la Grand-Rue et dans l'autre par la Rue du Pont-muré et la Rue de la Cathédrale St-Nicolas/Rue des Chanoines. En conséquence, seule une voie de circulation passerait à l'angle Pont-muré/Cathédrale St-Nicolas.

3.2 Atelier aménagements et usages

Compte-rendu des discussions

En général, les espaces publics du Bourg doivent tout d'abord permettre de se rassembler, flâner, se détendre ou se reposer et faire la fête (sans générer de nuisances pour les commerces ou les riverain.ne-s). Ces différents usages se traduiraient par la mise en place d'installations et d'équipements fixes dans certains espaces et temporaires dans d'autres, afin de conserver une certaine flexibilité.

Le second enjeu transversal identifié porte sur l'attractivité du secteur. Dans cette perspective, certain.e.s participant.e.s suggèrent :

- De mettre en valeur le patrimoine historique par des aménagements et des équipements cohérents.

- De porter une attention particulière aux espaces publics attenants aux commerces pour garantir leur viabilité, avec par exemple un élargissement des terrasses, un dégagement des vues sur ceux-ci et des aménagements ne provoquant pas de nuisances supplémentaires pour les commerçant.e.s.

Les discussions ont également porté sur les ambiances et les animations de l’espace public. Sur ce sujet, des personnes présentes ont notamment évoqué :

- L’importance des couleurs et des animations visuelles pour favoriser la convivialité des espaces publics
- Une végétalisation accrue et adaptée aux usages dans l’ensemble du périmètre afin d’apporter ombrage et fraîcheur
- La volonté d’aboutir à des espaces publics ouverts à toutes et tous : intergénérationnels et générateurs de mixité sociale
- L’encouragement des usages nocturnes via des ambiances lumineuses chaleureuses

L’accessibilité des futurs espaces publics est apparue comme une composante intégrante de leur attractivité, et à ce titre des participant.e.s recommandent de soigner :

- La qualité du revêtement des espaces publics et des trottoirs afin de fluidifier la circulation entre les différents espaces et sécuriser les cheminements
- Le mobilier urbain, qui doit inviter à la rencontre et permettre des haltes pour les personnes âgées ou en situation de handicap
- Les éléments de signalétiques du quartier pour permettre aux personnes en situation de handicap (malentendant.e, malvoyant.e, ...) ou aux personnes à mobilité réduite de se repérer aisément, par des signaux sonores et visuels adaptés
- Le traitement des franchissements et des jeux de niveau, en les limitant pour faciliter les déplacements et la « lecture » de l’espace

Enfin, des participant.e.s ont précisé les usages attendus sur la place des Ormeaux et la place Notre-Dame. Les attentes fréquemment formulées pour la place Notre-Dame incluent :

- L’organisation d’événements ponctuels pour animer le quartier, notamment culturels ou en lien avec le patrimoine historique (marché de Noël, etc.)
- La valorisation l’espace derrière l’église pour y créer un espace de jeux sécurisé
- Le déplacement de l’entrée du parking de la Grenette en vue de libérer de l’espace sur la place Notre-Dame

Concernant la place des Ormeaux, des participant.e.s souhaitent :

- Créer une place de village conviviale, destinée à la rencontre et aménagée de façon cohérente avec les commerces
- Consacrer plus d’espace à la convivialité, par exemple en élargissant les terrasses des commerces
- Entamer une réflexion sur la quantité de places de parking et potentiellement ne conserver que les places destinées à la livraison

Objectifs partagés concernant les usages :

A la suite des trois sessions d’atelier, plusieurs éléments de consensus ont émergé et ont abouti à neuf objectifs partagés pour les aménagements et usages qui s’accompagnent parfois de points d’attention.

_ Séparer les usages des places des Ormeaux et Notre-Dame

Des participant.e.s estiment important de favoriser une ambiance conviviale pour chaque place et de permettre des usages communs sur les deux places, comme par exemple pour l’accueil du cortège de la St-Nicolas.

_ Réfléchir aux accès des différentes places en fonction de leurs usages

Les usages des futurs espaces publics dépendront également de leur accessibilité via différents modes de transport. De ce fait, les besoins spécifiques de l’ensemble des catégories de personnes et des possibilités de déplacement dans le secteur doivent être prises en compte.

_ Notre-Dame : Une place avec des usages flexibles

_ Avoir des espaces conviviaux avec du mobilier déplaçable, ludique qui permet la rencontre, le repos, et des animations
Pour cet objectif, certain•e•s participant•e•s ont souhaité prioriser la qualité et la durabilité du mobilier davantage que son caractère mobile.

_ Signalétique : Lecture claire des différents usages et adaptés aux différents besoins spécifiques

Des participant•e•s soulignent toutefois qu’une signalétique trop abondante pouvait nuire à la lisibilité de l’information.

_ Aménager le périmètre en garantissant l’accès aux personnes en situation de handicap et à mobilité réduite

_ Avoir des abris (parasol/parapluie) pour garantir l’utilisation de l’espace en cas d’intempéries

_ Faciliter l’accès et la visibilité aux commerces, avec des aménagements adaptés

_ Avoir des espaces appropriables par les enfants, sécurisés et avec du mobilier adapté

3.3 Atelier végétation et nature

De manière générale, l’atelier végétation et nature a permis de dégager un consensus fort en faveur d’une végétalisation accrue du périmètre de projet. Il est attendu de celle-ci qu’elle permette une meilleure délimitation des espaces, et génère des espaces publics plus agréables. Des personnes présentes ont également souligné l’importance d’implanter des essences végétales adaptées au changement climatique, et plantées en pleine terre partout où cela est possible.

Les objectifs formulés par les trois groupes sur le thème de la végétation et de la nature peuvent être répartis en deux catégories :

- Des objectifs généraux portant sur l’ensemble du secteur
- Des objectifs spatialisés sur certaines places

Objectifs généraux

_ Implanter une végétation qui remplisse une double fonction : structurer les espaces du périmètre et améliorer la qualité de vie (apport d’ombrage, de fraîcheur, et de biodiversité)

_ Créer un réseau de cheminements végétalisés permettant de traverser tout le secteur en restant à l’ombre, et maximiser l’ombrage entre 11h et 14h en été

Le réseau de cheminements attendu longe la rue du Pont-Muré, et permet des connexions avec la rue de Morat, la rue des Chanoines, la place de l’Hôtel de ville et la rue de Lausanne. Les participant·e·s souhaitent également que l’implantation des arbres et de la végétation maximise l’ombre sur les cheminements aux heures les plus chaudes de la journée

_ Arboriser la rue du Pont-Muré en vue de ralentir et de sécuriser le trafic

Les participant·e·s s’accordent pour articuler l’objectif d’arborisation de l’espace. La plantation d’arbres à l’entrée du Pont-Muré côté place de l’Hôtel de Ville est jugée pertinente pour marquer l’entrée dans un espace de circulation apaisée. Cet objectif rejoint de plus l’objectif de création de cheminements ombragés. Les formes que prendraient cette arborisation ont toutefois suscité des débats au sein des trois groupes : certain·e·s participant·e·s souhaiteraient de grands alignements d’arbres le long des voies, tandis que d’autres soulignent que de tels alignements ne seraient pas compatibles avec l’architecture et l’esthétique historique du Bourg, et recommandent plutôt une arborisation, aléatoire, soit des arbres en groupes ou isolés sur l’ensemble du secteur.

_ Mieux connecter le Bourg à la Sarine, et créer un itinéraire de promenade relié au chemin du Grabensaal

En complément de la végétalisation accrue du secteur, certain.e.s participant·e·s recommandent de mieux connecter le Bourg avec les espaces naturels les plus proches et notamment le chemin de Grabensaal. Deux voies d’accès ont été esquissées : via le chemin existant derrière le couvent des Cordeliers d’un côté, ou par un accès derrière le bâtiment de la banque cantonale. Ces accès permettraient de créer un itinéraire de balade agréable en été, ainsi qu’un endroit adapté aux promeneur·se·s de chiens, en l’absence de canisite sur le secteur. Bien que cet objectif sorte du cadre du secteur de projet, il est susceptible d’influencer l’agrément et les usages au sein du Bourg, et entretient donc un lien fort avec le projet de requalification.

_ Installer un revêtement en pavés larges sur le modèle du parvis de la cathédrale de St Gall



Carte réalisée par les participant·e·s lors de l’atelier végétation et nature. En vert, les cheminements végétalisés desservant le quartier et ses alentours.

Cet objectif recoupe différentes propositions en faveur d'une meilleure accessibilité du secteur, particulièrement aux poussettes, seniors, et personnes à mobilité réduite, qui font largement consensus. L'exemple de St Gall a été évoqué à la fois dans l'atelier végétalisation et dans l'atelier aménagements, et a été apprécié en raison du revêtement plat et sans trottoirs ou cassures de niveaux, de même que pour son intérêt esthétique.

_ Planter des arbres en bacs là où le sous-sol ne permet pas la pleine terre

Les participant·e·s ont longuement évoqué les contraintes techniques pesant sur la végétalisation du secteur : faible profondeur utile, sous-sol occupé par des caves et réseaux, proximité des façades... En réponse, certain·e·s participant·e·s ont proposé d'installer de la végétation en bac, qui permettrait de plus de sécuriser et de délimiter les espaces publics. Un consensus n'a toutefois pu émerger, car d'autres participant·e·s ont jugé que ces bacs ne constituaient pas de la vraie végétation et qu'ils étaient inesthétiques.

Place Nova-Friburgo

_ Aménager des espaces végétalisés en espaliers

Compte-tenu de la forte déclivité de la place, les participant·e·s recommandent des aménagements végétaux en espaliers ou en terrasses successives. Ceux-ci pourraient soit venir en complément de la table du Bourg pour lui apporter un ombrage bienvenu, soit remplacer la table qui serait alors installée ailleurs.

Place Notre-Dame

_ Agrandir la place grâce à l'espace gagné sur les voies de circulation et la délimiter par un alignement d'arbres

_ Assurer la compatibilité entre l'arborisation de la place et le maintien des manifestations (Saint-Nicolas) ainsi que la conservation des places de stationnement existantes

_ Valoriser la fontaine existante et en faire un espace de repos ombragé par la végétalisation

Les objectifs pour la place Notre-Dame portent principalement sur une arborisation accrue, tout en maintenant les usages actuels (manifestations, stationnement). La réduction de l'emprise des voies de circulation pourrait toutefois permettre de dégager de l'espace pour une végétalisation côté carrefour giratoire.

Places des Ormeaux

_ Privilégier des revêtements perméables type gravier gras

_ Aménager la place à la manière d'une place de village, ombragée par de très grands arbres

_ Aménager davantage de points d'eau

Plusieurs participant·e·s ont partagé le souhait de faire de la place des Ormeaux une véritable place de village, conviviale et ombragée. La nature de l'arborisation de la place a toutefois été l'objet de débats : certain·e·s souhaiteraient remplacer les tilleuls actuels par de vrais ormeaux, quand d'autres souhaitent conserver l'arborisation existante et la compléter par d'autres essences.

Espace derrière la Basilique Notre-Dame, côté rue de Morat

_ Aménager un jardin public

Des personnes ont proposé l'aménagement d'un jardin ou potager partagé, sur l'exemple du jardin existant rue Pierre Aeby. Cet espace permettrait de sensibiliser les habitant·e·s à l'environnement, et offrirait une animation bienvenue sur le secteur.

4 Conclusion

4.1 Synthèse des résultats

L'atelier du 29 novembre a permis d'approfondir trois thématiques centrales pour le projet de requalification : la mobilité à l'échelle du secteur, les usages attendus et les aménagements qui y répondent, et enfin la place accordée à la nature pour augmenter le bien-être dans ce secteur. Les travaux de groupes ont abouti à une grande diversité d'objectifs, qui feront l'objet d'arbitrages en vue de leur intégration au cahier des charges des mandataires qui seront en charge de la conception du projet. La somme des objectifs détaillés au chapitre 3 permet de plus de dégager une vision globale à l'échelle du secteur de projet.

Cette vision se caractérise tout d'abord par une refonte globale du régime de mobilité sur le secteur. Il est attendu que le trafic soit apaisé par le passage en zone de rencontre ou à une limitation à 30 km/h, ainsi que par l'arborisation des voies. Le nouveau régime de mobilité esquissé ne doit toutefois pas diminuer la sécurité des piétons, ni diminuer l'accessibilité du quartier en voiture ou transport en commun, afin de ne pas impacter l'attractivité des commerces. La réduction de la vitesse et du volume du trafic autorise de plus à réduire le dimensionnement des voies au profit des espaces publics, tout particulièrement au niveau du giratoire, à la faveur de l'agrandissement de la place Notre-Dame. Enfin, les participant·e·s souhaitent accorder davantage d'espace à la mobilité piétonne, au travers de deux principales propositions :

- L'aménagement de cheminements végétalisés et ombragés pour traverser le secteur et le relier aux quartiers attenants
- Un travail sur les revêtements, en privilégiant des pavés larges et plats et la réduction des ruptures de niveau

En complément d'une mobilité apaisée, les participant·e·s ont formulé le souhait d'espaces plus clairement séparés et délimités, signalant clairement les espaces dédiés à la circulation automobile et au stationnement, aux cheminements piétons et à la convivialité. Les pistes envisagées incluent une meilleure signalétique, ainsi qu'une végétalisation accrue du secteur, qui occuperait un rôle réellement structurant de marqueur de l'identité et des délimitations des différents espaces.

La question des usages dans les espaces publics a régulièrement été corrélée avec la relocalisation des places de stationnement, ainsi qu'avec l'agrandissement de la place Notre-Dame, déjà évoqué, en vue de disposer d'espaces plus généreux. La demande pour une relocalisation des places en sous-sol a été fréquemment formulée, et apparaît comme la condition préalable à une réflexion approfondie sur les usages. De plus, si les propositions formulées traduisent des attentes spécifiques pour chacune des trois places du secteur de projet, toutes les visions s'articulent autour d'attentes pour des espaces publics de qualité, accessibles, conviviaux, et végétalisés.

Un consensus a tout d'abord émergé concernant la place Nova-Friburgo, qui se traduit par une végétalisation en espalier pour offrir de l'ombre et des micro-séjours en dépit de la pente.

La vision formulée par les participant·e·s pour la place des Ormeaux est quant à elle celle d'une place de village, présentant une arborisation accrue et une plus forte présence de l'eau. Les nouveaux espaces publics y seraient directement en lien avec les commerces existants et contribueraient à leur attractivité.

Enfin, la place Notre-Dame, élargie sur les voies de circulation existantes et davantage arborisée, constitueraient un espace aux usages plus mixtes et flexibles. Il est notamment attendu que celle-ci puisse accueillir des manifestations d'envergure, à l'image du cortège de la Saint-Nicolas.

4.2 Points d'attention

Les résultats de la soirée du 29 novembre ont également fait émerger une série de points d'attention pour la suite du processus participatif.

Les discussions ont été marquées par la grande importance accordée par certain·e·s participant·e·s à la question du maintien des places de stationnement, largement discutée dès le temps d'information, ainsi que dans les ateliers non dédiés à la mobilité. La thématique du stationnement apparaît ainsi comme un point d'attention important pour l'avancement de la réflexion collective sur les ambiances et usages : en l'absence de scénarios de relocalisation des places, il apparaît difficile pour certains participant·e·s de se projeter dans les futurs espaces publics.

En second lieu, le cadre et les enjeux de la démarche participative pourraient faire l’objet d’une communication plus approfondie. Les principaux points à clarifier lors d’une prochaine communication ou atelier seraient notamment :

- L’utilisation qui sera faite des synthèses et documents produits
- Les plus-values de la participation pour l’ensemble des parties-prenantes
- L’importance du respect du cadre défini par la ville de Fribourg et des rôles de chacun·e afin de garantir la qualité et l’opérationnalité des résultats produits

Enfin, les résultats de l’atelier d’approfondissement du 29 novembre sont à appréhender dans la continuité des résultats de l’atelier du 9 novembre. En raison d’un public plus restreint ceux-ci sont à interpréter comme des apports complémentaires qu’une déclinaison à une échelle plus fine des enjeux formulés dans la synthèse du premier atelier.

5 Prochaines étapes

Les synthèses des deux ateliers ainsi que leurs annexes seront transmis aux mandataires retenus pour l’élaboration du projet pour la seconde étape de requalification du Bourg. Ces résultats feront ensuite l’objet d’une séance d’arbitrage associant les autorités communales, les mandataires et IDEE 21 en vue d’évaluer la faisabilité des différents objectifs issus de la démarche participative.

L’avancement du projet et l’intégration des objectifs issus de la participation citoyenne seront présentés lors de deux temps forts prévus en 2023 :

- En mars, un atelier de présentation des mandataires permettra aux participant·e·s d’échanger avec l’équipe en charge du projet, de prendre connaissance de leurs travaux et d’y réagir sur différentes thématiques
- En juin, un événement de restitution sera organisé pour présenter le projet retenu au travers d’une exposition

6 La soirée en images



7 Annexe 1 : retranscription des propositions de l’atelier aménagements et usages

| |
|--|
| Accès |
| Garantir des places voitures pour les accès |
| Taille des terrasses |
| + importance verdure, assises, places des jeux pour enfants |
| - Attention aux besoins contradictoires |
| Difficultés de penser aux usages si séparation des espaces : Pourquoi ne pas penser l’espace de manière générale |
| Revêtement -> accessibilité |
| Ombrage |
| Couleur / fleur |
| Terrasses sympa : cadre pour les commerçant.e.s |
| Attention aux espaces perdus -> derrière l’églises |
| Histoire et patrimoine : aménagements cohérents |
| Affiche publique : espace inutile, perdu |
| Structure des aménagements : pas de place vide |
| - Bancs sous les arbres |
| - Accès aux commerces |
| Place de détente |
| Ormeaux : pourvoir flâner |
| Importances des plantes et du mobilier urbain |
| Végétation locale |
| Délocalisation du marché de Noël -> rue des Epouses ou Place Notre-Dame |
| Sièges conviviaux (bancs), -> accessibilités à toutes les catégories de personnes |
| Place de jeux |
| Attention aux chiffres d’affaire des commerçant.e.s |
| Ormeaux : place de village |
| Ne pas faire un peu de tout partout -> beaucoup de besoins contradictoire |
| Attention à l’applicabilité des qualités : |
| - Histoire et patrimoine à mettre en valeur |
| - Garantir les échanges et la convivialité |
| - Importance de la mixité |
| - Importance du tourisme |
| Ormeaux : commerces et restaurants |
| Place Notre-Dame : détente + place de jeux vers l’église -> à protéger des enfants |
| Ormeaux : endroit destinée plus à la rencontre -> exemple de la Munster Plateforme (place de jeux mixte) |
| Avoir des espaces rassembleurs |
| Avoir des espaces avec des usages temporaires (éphémères) et d’autres avec des éléments fixes (Places et espaces) |
| Fluidifier l’accès et la circulation entre les places -> réflexion d’ensemble en termes d’usages avec des ambiances différentes |
| Ormeaux : pas de places de parc fixes mais que livraison -> plus de convivialité |
| Elargir / agrandir l’espace dédié à la convivialité sur la place des Ormeaux |
| Usages nocturnes : ambiances lumineuses conviviales -> réfléchir à l’intensité de l’éclairage et la localisation |
| Evénements ponctuels -> place Notre-Dame |
| Si mobilité pacifiée : Espaces et usages intrinsèquement adaptés aux enfants |
| Place de détente |
| Accessible, ombrage, végétation, espaces originaux avec des couleurs, possibilité de se prélasser, boire des verres |
| Place Notre-Dame : garder une zone utile & une zone plus conviviale |
| Ormeaux : place de village cohérente avec les commerces et arborisées |
| Notre-Dame flexibilité des usages, surtout en son centre |
| Importance de la réflexion autour du parking sous-terrain de la grenette -> changer l’emplacement de l’entrée, utilisation de l’accès police ? |
| Utiliser la place autour de la cathédrale pour des usages conviviaux |
| Lieux appropriés pour les échanges, végétalisés : Multigénérationnelle |
| Attention : meilleure intégration des animations culturelles et en lien avec l’histoire du lieu |

| |
|--|
| Attention problème de visibilité : <ul style="list-style-type: none"> - Place Nova-Friburgo -> abri bus - Place de parc Ormeaux vers passage piétons grenette |
| Groupe 2 : jeu de rôles |
| Groupes d'enfants : <ul style="list-style-type: none"> - Possibilité d'animation sur la place Notre-Dame - Places de jeux sécurisées |
| Jeune / ado : <ul style="list-style-type: none"> - Place pour le skate - Endroit pour faire la fête en pleine air -> nuisance ok - Place de jeu |
| Parents avec poussettes : <ul style="list-style-type: none"> - Circulation fluide et sécurisée entre Ormeaux et Notre-Dame (grenette) - Trottoir compliqué -> à améliorer (largeur, qualité), pouvoir croiser |
| Sportif.ve : <ul style="list-style-type: none"> - Trottoir large - Verdure - Cheminement à vélo |
| Riverain.e : <ul style="list-style-type: none"> - Clarté des indications - Animations culturelles dans le quartier |
| Personne accompagnante : <ul style="list-style-type: none"> - Pharmacie - Commerce de détails - Transports facilités - Taxi (garder des places de taxis) - Passages faciles (chaises roulantes, béquilles, ...) - Bancs / chaises pour se reposer - Minimum d'escaliers, de marches : faire attention aux différences de niveau - Ombres - Points d'eau |
| Personne malvoyante : <ul style="list-style-type: none"> - Signal sonore important : traverser les rues - Places de parc pour taxis - Réduire la vitesse des voitures - Passages piétons sûrs |
| Malentendant.e : <ul style="list-style-type: none"> - Important des éléments visuels dans l'espace public - Signalisation claire et efficace - Importance de la beauté - Animation visuelle |
| Groupe 3 – points d'attention |
| Attention au poubelle « sauvage » -> ordure ménagère dans les poubelles publiques <ul style="list-style-type: none"> - Poubelle pour les habitants avec badges (point de collecte de déchets) - Plus de poubelles dans l'espace public |
| Plus de bancs |
| Qu'en est-il des accès moto ? pas que cycliste |
| Mobilier urbain : <ul style="list-style-type: none"> - Parking vélo de meilleure qualité |
| Attractivité des usages du Bourg : -> marché de Noël, événements culturels |
| Difficile de réfléchir aux usages sans prendre en compte l'ensemble du Bourg et les différentes places |
| Terrasses plus grandes vers les commerces + attention aux aménagements -> pas de nuisances supplémentaire pour les commerces |
| Si espaces flexibles : garantir l'utilisation des places |
| Esthétique des éclairages -> conditionne les usages |